

CAF DES PYRENEES-ORIENTALES

112 RUE HENRI EY 112 ROUTE DE CANET D 617
66000 PERPIGNAN

INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE ET BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE CAF DES PYRENEES-ORIENTALES

Date d'émission 26/03/2026
N° d'affaire : 2506167Z0000010
Référence chrono : CT/167Z0/0326/0112
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Francis COMTESSE
Tél. +33 6 16 44 41 71
Email : francis.comtesse@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION PERPIGNAN
Pôle Construction&Immobilier Languedoc
140 Rue James Watt
66100 PERPIGNAN
+33 4 68 50 35 96

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	9
5.1. Analyse de Risque	9
5.2. Evaluation de conformité	9
6. ANALYSE DE RISQUE	12
6.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	13
7. EVALUATION DE CONFORMITE	15
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes	16

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2506167Z0000010, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

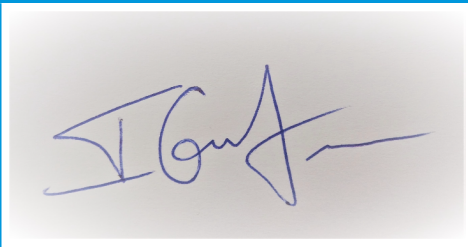
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Francis COMTESSE Responsable d'Affaire	
Fabien HEURTEBIZE Généraliste Construction	

Ce rapport a été édité par : Francis Comtesse

Ce rapport a été transmis à :

- xavier.hulin@caf66.caf.fr
- celine.cressent@caf66.caf.fr
- jadelentado@energie-r.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
CAF des Pyrénées-Orientales 66000 Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales 112 Rue du Docteur Henri Ey 66000 66 019 PERPIGNAN CEDEX 9
Bureau d'études
BET énergie fluide ENERGIE-R 7 rue Augustin Thierry 66000 PERPIGNAN

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
112 Rue du Docteur Henri Ey 66000 Perpignan
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Les travaux consistent à l'installation d'ombrière(s) photovoltaïque(s) et de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le parc de stationnement de la CAF, situé rue du Docteur Henri Ey, à Perpignan dans les Pyrénées-Orientales (66).
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
• Montant prévisionnel des travaux € HT : 530000.00 • Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois • Démarrage prévisionnel des travaux : 01/09/2025

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
DSEVB200EB-B4BC0123.pdf	10/11/2025
PS_BR2_Wallbox_EN_V1.pdf	25/11/2025
DSEVB200EB-B4BC0123.pdf	25/11/2025
PS_BR2_Wallbox_EN_V1.pdf	10/11/2025
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-CCTP LOT 03 PV.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-DPGF LOT 03 PV.xlsx	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-CCTP LOT 04 ELECTRICITE BORNES.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-DPGF LOT 04 ELECTRICITE BORNES.xlsx	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 04-IMPLANTATION ELEC ET BORNES.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 03-OMBRIERE PV.pdf	26/03/2026
SIEBERT XC480.pdf	25/11/2025
SIEBERT XC480.pdf	10/11/2025
Suivi-Modules-sous-ETN_24-09-2025.pdf	10/11/2025
Suivi-Modules-sous-ETN_24-09-2025.pdf	25/11/2025
ETN EVO Trina Eurener 01 24.pdf	25/11/2025
ETN EVO Trina Eurener 01 24.pdf	10/11/2025
FT JA SOLAR.pdf	10/11/2025
FT JA SOLAR.pdf	25/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-NOTICE VRD.pdf	25/11/2025
OMBRIERE ADIWATT.pdf	25/11/2025
OMBRIERE ADIWATT.pdf	10/11/2025
SUN2000-30KTL-M3.pdf	10/11/2025
SUN2000-30KTL-M3.pdf	25/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-Plan de situation.pdf	25/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-PLAN ET NOTICE ARCHITECTE.pdf	25/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-Plan CFO CFA.pdf	25/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-Plan structure.pdf	25/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN- PLAN DES OUVRAGES VRD.pdf	25/11/2025
AF2650-260130-PRO-PC2a - PLAN MASSE.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-DPGF LOT 01b GROS OEUVRE.xlsx	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-DPGF LOT 04 ELECTRICITE BORNES.xlsx	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 03-OMBRIERE PV.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-PC5a - FACADES.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-PLAN INSTALLATIONS CHANTIER.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 01a-VRD PHASAGE Z1.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 04-IMPLANTATION ELEC ET BORNES.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-CCTC 00.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-CCTP LOT 02 METALLERIE.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-DPGF LOT 03 PV.xlsx	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 01a-VRD PHASAGE Z2.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-CCTP LOT 04 ELECTRICITE BORNES.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 01a-VRD OUVRAGES.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-PC5b - FACADES.pdf	26/03/2026

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-CCTP LOT 01b GO.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-DPGF LOT 01a VRD.XLS	26/03/2026
AF2650-Planning CAF - Phase Pro.pdf	26/03/2026
Thumbs.db	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-PC2b - PLAN MASSE PROCHE.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-CCTP LOT 03 PV.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-PC ANNEXE - PLAN RDC.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 03-ECLAIRAGE SOUS OMBRIERE.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-PC5c - TOITURE.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 04-CDC SOUS-SOL.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-CCTP LOT 01a VRD.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-LOT 01b-STR OMBRIERE ET ABRI VELOS.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-PC3 - COUPES.pdf	26/03/2026
AF2650-260130-PRO-CAF ABRIS VELO ET PV-DPGF LOT 02 METALLERIE.xlsx	26/03/2026
2- SIMULATION POSITION 1 100KWc 3 OND30K AVEC CONSO 2025 + BORNES IRVE.pdf	10/11/2025
1- SIMULATION POSITION 1 100KWc 3 OND30K AVEC CONSO 2025.pdf	10/11/2025
1- SIMULATION POSITION 1 100KWc 3 OND30K AVEC CONSO 2025.pdf	25/11/2025
2- SIMULATION POSITION 1 100KWc 3 OND30K AVEC CONSO 2025 + BORNES IRVE.pdf	25/11/2025
HUAWEI PASSERELLE.pdf	10/11/2025
HUAWEI COMPTEUR.pdf	25/11/2025
HUAWEI COMPTEUR.pdf	10/11/2025
HUAWEI Fusion Solar.pdf	10/11/2025
HUAWEI PASSERELLE.pdf	25/11/2025
HUAWEI Fusion Solar.pdf	25/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-NOTICE VRD.pdf	10/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-Plan de situation.pdf	10/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-Plan structure.pdf	10/11/2025
AF2650-251103-CAF PERPIGNAN-ESTIMATION APD.pdf	25/11/2025
AF2650-251103-CAF PERPIGNAN-ESTIMATION APD.pdf	10/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-NOTICE TECHNIQUE.pdf	10/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-Plan CFO CFA.pdf	10/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN- PLAN DES OUVRAGES VRD.pdf	10/11/2025
AF2650-251103-APD-CAF PERPIGNAN-PLAN ET NOTICE ARCHITECTE.pdf	10/11/2025
26-11-25 - INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE ET BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE CAF DES PYRENEESORIENTALE-Rapport préalable APD-CT-167Z0-1125-0125.pdf	26/11/2025
26-03-26 - INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE ET BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE CAF DES PYRENEESORIENTALE-Rapport RICT-CT-167Z0-0326-0112.pdf	26/03/2026
26-03-26 - INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE ET BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE CAF DES PYRENEESORIENTALE-Rapport RICT-CT-167Z0-0326-0112.pdf	26/03/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE Modèle géotechnique retenu	S	Rappel, l'étude géotechnique est à nous communiquer. Nous prenons note de la référence à une étude de sol sur les plans de structure: GINGER CEBTP G2 AVP rapport N°CPE.P.2135 en date du 22/09/25. Pour information, l'assureur peut exiger une G2PRO.	15
FONDATIONS SUPERFICIELLES Adaptation de la technique de fondation au contexte Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 342240 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 3.7 %	S	Avis suspendu dans l'attente de la G2PRO pou valider le système de fondation par radier.	20

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28) INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017) CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension <i>Notice Technique : Mise à la terre de l'installation, Les cadres des modules photovoltaïques, les structures porteuses, les masses des onduleurs, les connectiques des parafoudres, les chemins de câbles, les matériels alimentés par le réseau électrique doivent être reliés à la prise de terre générale située dans le local TGBT du site.</i> <i>Section minimale requise est de 25mm² entre rail et TGBT, et 6mm² entre modules et rails (suivant avis technique).</i>			
	S	La conformité de l'installation aux guides et normes 15-712 devra faire l'objet d'une attestation de l'installateur de l'installation PV	9
	S	Le CCTP ne fait pas référence au guide UTE C15-722 Guide pratique - Installations d'alimentation de véhicules électriques ou hybrides rechargeables	19
Conformité des matériels	S	Préciser la date de conception retenue pour l'installation.	8
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités <i>Notice Technique : Raccordement du générateur photovoltaïque au réseau électrique, Le TGBT PV sera donc relié au TGBT du site, dans le but d'autoconsommer la production et de ré-injecter le surplus de production sur le réseau, via le Coffret extérieur mis en place dans le projet dans le cadre d'alimentation des futures bornes IRVE. Le TGBT PV sera de puissance 90kVA, soit un inter sectionneur de tête de calibre 160A.</i> <i>CCTP Lot 4</i> <i>Avant le début des travaux :</i> <i>Notices techniques de l'appareillage électrique proposé</i> <i>Note de calculs C15-100.</i> <i>Plans d'implantations des équipements</i>	S	Il conviendra de s'assurer que le jeu de barre ou le répartiteur du TGBT du site soit bien dimensionné pour la source Enedis et PV	4

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>électriques (attention au respect des volumes des salles d'eau).</i> <i>Schémas électriques des armoires de distributions.</i> AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE	S	Nous confirmer le classement de l'établissement en code de travail	11
	S	Rappel Nous transmettre les attendus du permis de construire dont le PV de la commission de sécurité	12

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE			
Modèle géotechnique retenu	S	Rappel, l'étude géotechnique est à nous communiquer. Nous prenons note de la référence à une étude de sol sur les plans de structure: GINGER CEBTP G2 AVP rapport N°CPE.P.2135 en date du 22/09/25. Pour information, l'assureur peut exiger une G2PRO.	15
RÉSEAUX	F		
VOIRIES	F		
FONDATIONS SUPERFICIELLES	F		
Adaptation de la technique de fondation au contexte	S	Avis suspendu dans l'attente de la G2PRO pour valider le système de fondation par radier.	20
STRUCTURE MÉTALLIQUE			
Nature ou technique	F		
Qualité des matériaux	F		
Prise en compte des charges et surcharges	F	Pour mémoire, note de calcul phase EXE à transmettre	
Assemblages boulonnés	F		
Dimensionnement	F		
Structures photovoltaïques (fermes au sol, ombrières, serres)	F	Pas de remarque sur les hypothèses des plans de structure ETV du 21/10/25	
COUVERTURE	HM	Un ouvrage d'ombre a pour fonction la seule protection solaire, et n'a pas de fonction de couvert. La mission L confiée ne concerne que les aspects solidité des fondations et de la structure de supportage des panneaux. Le système photovoltaïque dans son ensemble (système de fixation, module et tenue des modules aux charges climatiques) est hors mission L.	
Système photovoltaïque fixé sur les éléments de couverture			
Référentiel technique	F	Nous prenons note du CCTP LOT3 PV qui stipule : L'entreprise portera son attention sur le fait que le système d'intégration solaire devra bénéficier d'un avis technique valide dont il assurera la validation auprès de l'organisme de Contrôle Rappel de l'observation précédente :	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	Les modules photovoltaïques mis en œuvre doivent être visé par un document de référence de procédé photovoltaïque (Avis Technique à transmettre) L'avis 13 est levé. Pour mémoire Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs <i>Notice Technique : Il sera prévu 2 coupures d'urgence, à valider avec le bureau de contrôle et les pompiers. Une coupure d'urgence au niveau du TGBT PV (soit à proximité de l'ombrière) et une coupure d'urgence situé à l'accueil, à côté de la coupure d'urgence Electrique générale du site</i> CCTP Lot 4 Arrêt d'urgence bornes IRVE : Le présent lot devra prévoir la mise en place d'un arrêt d'urgence bornes de recharges IRVE. Celui-ci sera installé : au niveau de l'accueil / PC sécurité du site PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités <i>Notice Technique : Raccordement du générateur photovoltaïque au réseau électrique, Le TGBT PV sera donc relié au TGBT du site, dans le but d'autoconsommer la production et de ré-injecter le surplus de production sur le réseau, via le Coffret extérieur mis en place dans le projet dans le cadre d'alimentation des futures bornes IRVE. Le TGBT PV sera de puissance 90kVA, soit un inter sectionneur de tête de calibre 160A.</i> CCTP Lot 4 Avant le début des travaux : Notices techniques de l'appareillage électrique proposé Note de calculs C15-100. Plans d'implantations des équipements électriques (attention au respect des volumes des salles d'eau). Schémas électriques des armoires de distributions. AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE	F S F S S	Il conviendra de s'assurer que le jeu de barre ou le répartiteur du TGBT du site soit bien dimensionné pour la source Enedis et PV Nous confirmer le classement de l'établissement en code de travail Rappel Nous transmettre les attendus du permis de construire dont le PV de la commission de sécurité	4 11 12

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet